



J'♥ mon client... Je ferme son agence (suite)

Quelques jours après l'annonce de 26 fermetures, nos « bien-pensants » tentent de vendre « Le Modèle d'Avenir » pour les salariés. La méthode ressemble à celle utilisée pour le PMT 2014/2020 qui s'est avérée catastrophique pour le réseau. Nous en payons encore le prix aujourd'hui : plus assez de salariés pour ouvrir nos agences et pour satisfaire pleinement notre clientèle. **Autrement Solidaires** est convaincu des efforts que vous produisez toutes et tous pour ouvrir convenablement vos points de vente.

Mesdames et Messieurs du Comex, vous nous apprenez que, depuis 2016 au LCL, « l'humain est l'empreinte de notre différence ». Soit nous avons raté des épisodes, soit vous ne vivez pas vraiment dans le même LCL que l'ensemble des salariés.

Les bouleversements à venir

Direction Régionale	Points de vente concernés par le projet		Statut
HAUTE-NORMANDIE	6540	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	RELOCALISATION
HAUTE-NORMANDIE	8348	BOIS GUILLAUME	RELOCALISATION (ou extension)
HAUTE-NORMANDIE	8351	CANTELEU	RELOCALISATION
HAUTE-NORMANDIE	8362	BARENTIN	RELOCALISATION
NORD-PAS DE CALAIS	8200	ROUBAIX	RELOCALISATION
NORD-PAS DE CALAIS	8238	MOUVAUX	RELOCALISATION
PICARDIE	5051	AMIENS LES HALLES	RELOCALISATION

Secteurs concernés par le projet	Statut
MÉTROPOLE DE LILLE - SUD-EST	CRÉATION
MÉTROPOLE DE LILLE - NORD-OUEST	CRÉATION
MÉTROPOLE DE ROUEN (lié au projet de l'agence Bois Guillaume)	CRÉATION

Agences identifiées pour être potentiellement renforcées (extension) :			
Direction Régionale	Points de vente concernés par le projet		Statut
HAUTE NORMANDIE	8348	BOIS GUILLAUME	RENFORCEMENT
NORD-PAS DE CALAIS	6639	LILLE GAMBETTA	RENFORCEMENT
NORD-PAS DE CALAIS	8238	MOUVAUX	RENFORCEMENT

La plupart de ces projets de relocalisations/créations sont annoncés aux élus tous les ans depuis des années mais n'ont jamais vu le jour, contrairement aux fermetures... AS vous laisse juger par vous-même.

Points de vente concernés par le projet		Calendrier prévisionnel	Agences de regroupement			
5634	LE PORTEL	Q3 2021	5600	BOULOGNE SUR MER	5638	WIMEREUX
6035	CALAIS NORD	Q3 2021	6000	CALAIS CENTRE		
6040	COULOGNE	A déterminer	6039	MARCK		
6608	LILLE VIEUX LILLE	A déterminer	6654	EURALILLE		
6634	CAUDRY	Q3 2021	6633	CAMBRAI		
6636	LILLE HELLEMMES	À déterminer	6677	VILLENEUVE D'ASCQ HDV	1489	VILLENEUVE D ASCQ LE RECUEIL
6649	BRUAY-LA-BUISSIERE	Q3 2021	6632	BETHUNE		
6652	LIEVIN	Q3 2021	6638	LENS		
6662	AUBY	Q3 2021	6635	DOUAI	6637	HENIN BEAUMONT
6667	CARVIN	A déterminer	6647	SECLIN		
7731	BERGUES	Q3 2021	7700	DUNKERQUE		
8236	LYS LEZ LANNOY	Q3 2021	8232	WATTRELOS		

Points de vente concernés par le projet		Calendrier prévisionnel	Agences de regroupement			
5008	LES ANDELYS	Q3 2021	8355	GAILLON	8339	VERNON
5035	GOURNAY EN BRAY	S1 2022	5033	ETREPAGNY	5034	GISORS
6538	HARFLEUR	S1 2022	6500	LE HAVRE		
6545	CANY BARVILLE	S1 2022	8340	YVETOT	6531	FECAMP
6866	NONANCOURT	Q3 2021	6859	VERNEUIL /AVRE	6865	EZY SUR EURE
8327	BRIONNE	A déterminer	8337	PONT AUDEMER		
8359	PONT DE L'ARCHE	A déterminer	8335	LOUVIERS		
8364	PETIT QUEVILLY	Q3 2021	8343	SOTTEVILLE LES ROUEN	8346	LE GRAND QUEVILLY PROVINCES

Points de vente concernés par le projet		Calendrier prévisionnel	Agences de regroupement			
5038	ROYE	Q3 2021	8441	RIBÉCOURT		
5045	EU	Q3 2021	5049	ABBEVILLE		
7934	FERE EN TARDENOIS	Q3 2021	7940	SOISSONS		
8431	BOHAIN EN VERMANDOIS	Q3 2021	8400	SAINT QUENTIN		
8436	PERONNE	S1 2022	5037	ALBERT	8400	SAINT QUENTIN
8439	TERGNIER	S1 2022	8432	CHAUNY		

Direction Régionale	Nombre de salariés concernés*	Repositionnement de salariés en agences d'accueil	Repositionnement de salariés hors agences d'accueil	Reste à positionner*
HAUTE-NORMANDIE	24 (soit 23 utp)	20	3	1
NORD-PAS DE CALAIS	31 (soit 29 utp)	29	0	2
PICARDIE	14 (soit 14 utp)	12	2	0
Total DdR	69 (soit 66 utp)	61	5	3

*Les chiffres AS reprennent le nombre de salariés présents.
Les chiffres utp (unité temps plein) sont ceux de la Direction

Comment croire notre Direction ?

Vos élus Autrement Solidaires sont perplexes. Notre Direction de Réseau a pris la fâcheuse habitude de nous consulter sur des dossiers pour lesquels elle ne respecte que trop rarement ses engagements (annonce de maintien de postes de managers lors des consultations qui disparaissent à la mise en place, annonces de délocalisations et créations d'agences qui ne voient jamais le jour, etc...).

Alors comment croire à l'application d'un accord sur des mesures d'accompagnement quand on se souvient ce qui s'est passé lors du PMT 2014/2020... En effet, combien d'entre vous se sont vu refuser des mesures de mobilité pourtant signées en 2015, sous des prétextes fallacieux ? Pourtant vous étiez très souvent éligibles à ces mesures, mais LCL a tout fait pour les « mettre sous le tapis » .



Autrement Solidaires et les autres OS sont unis

Face à ce projet bouleversant l'organisation et les conditions de travail des salariés Nord-Ouest, les élus CSE Nord-Ouest ont voté à l'unanimité la délibération suivante :

Délibération CSE LCL Nord-Ouest sur le projet d'évolution du maillage du réseau LCL 2022 sur la DDR Nord-Ouest

« Réseau LCL Nouvelle Génération »

Le CSE LCL Nord-Ouest est informé ce jour en vue d'une consultation sur le projet d'évolution du maillage du réseau LCL 2022 « Réseau LCL Nouvelle Génération » sur son périmètre.

Ce projet, basé sur un programme de fermetures de points de vente par regroupement d'agences, implique des modifications importantes dans l'organisation des agences ainsi que des modifications importantes des conditions de travail des salariés impactés :

- *Ce projet LCL a pour première « ambition » de viser un objectif comprenant un seuil minimal de 4 salariés par agence. La conséquence est le renforcement de 34 agences par la fermeture de 26 agences. Pour rappel, environ 20 agences ont déjà été fermées lors des précédents projets d'évolution mis en place depuis 2015.*
- *Ce projet a pour deuxième « ambition » l'évolution de l'implantation géographique afin d'accroître la conquête dans les zones à potentiel : la conséquence est la relocalisation de 7 agences et la création de 3 agences. Il est à noter que les précédents projets mis en place depuis 2015 prévoyaient déjà ces relocalisations et créations qui n'ont jamais vu le jour.*

La mise en place de ce projet impacte l'organisation de l'activité et les conditions de travail des salariés. Les élus CSE Nord-Ouest ont d'ores et déjà listé quelques modifications conséquentes :

- ✚ *69 salariés sont, à minima, concernés par la fermeture de leur point de vente avec pour conséquence une nouvelle affectation. Celle-ci aura pour conséquences une modification de leur lieu de travail, une évolution de leur rythme de travail et possiblement de leurs horaires ;*
- ✚ *Une modification de l'organisation des agences récupérant les fonds de commerces et/ou poste de travail des agences fermées ;*
- ✚ *Certains salariés dont les agences ferment se verront imposer une mobilité fonctionnelle. Cela aura pour conséquence de stopper des évolutions professionnelles, voire des régressions dans les parcours de carrière ;*
- ✚ *Des objectifs de développement du fonds de commerce, tout en maintenant le fonds de commerce acquis en zone diffuse sans un renforcement des moyens/effectifs au global.*
- ✚ *La relation clientèle à distance sera imposée aux conseillers mais aussi aux clients en zone diffuse ;*
- ✚ *La hausse des exigences en matière de réalisations des objectifs commerciaux par une pression commerciale exacerbée malgré les nombreuses alertes de l'ensemble des élus Nord-Ouest. Les élus rappellent au passage que les fermetures d'agences réalisées depuis une décennie ont entraîné des taux d'attritions élevés.*

Par ces motifs, la mise en place de ce projet va de fait avoir des impacts sur les conditions de travail et sur la santé des salariés. Les élus du CSE Nord-Ouest demandent donc, en application des dispositions prévues à l'article L.2315-94 du Code du travail, de faire appel à un expert agréé par le Ministère du Travail afin d'en analyser les impacts.

Notamment, en termes :

- D'impacts RH et notamment sur la capacité de LCL de proposer un poste équivalent aux salariés impactés par le projet
- D'impacts sur la charge de travail en lien avec le transfert des effectifs et des portefeuilles dans les agences d'accueil.
- D'impacts pour la ligne managériale que ce soit pour les managers des agences « d'accueil » ou pour ceux des agences fermées.
- De capacités d'accueil des locaux des agences de regroupement.
- D'impact sur le développement du travail à distance.

A cet effet, le CSE Nord-Ouest de LCL désigne, ce jour, le cabinet TECHNOLOGIA 42 rue de Paradis 75010 PARIS, agréé par le Ministère du Travail pour réaliser cette mission d'expertise.

Le CSE donne mandat au secrétaire du CSE Nord-Ouest pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment de prendre contact avec l'expert désigné et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Autrement Solidaires dans l'action

AS est à vos côtés pour vous accompagner individuellement et faire respecter, si votre situation le nécessite, les engagements pris par LCL :

- Capacité des salariés de refuser les nominations jusqu'à trouver une solution (faites attention aux fiches de mission...),
- Mesures d'aide à la mobilité géographique,
- Attention particulière sur les salariés(e)s qui bénéficient d'un avenant à temps partiel,
- Aucune remise en question de la durée indéterminée des avenants à temps partiel pour les collaborateurs qui feraient l'objet d'une réaffectation dans le cadre de ce projet,
- Lutte contre toute discrimination de toutes sortes,
- Neutralisation de RVP pour les salariés impactés par le projet,
- Neutralisation d'IRC pour les salariés impactés par le projet.

Autrement Solidaires veillera également au respect de vos conditions d'accueil dans vos nouvelles agences:

- Surface suffisante (m²) pour accueillir convenablement l'ensemble des salariés y compris les conseillers nomades (ex : pro),
- Postes de travail suffisants pour accueillir l'ensemble des salariés,
- Dimensions des bureaux réglementaires,
- Equipements informatiques opérationnels, etc...



Parce que la solidarité n'est plus une option

AS'dhérez

Vos élus cadres : Gilles BACQUET 0678474804, Franck LECOMTE, Maryse DECOURCELLE 0681332463, Nathalie LUCAS, Stéphane DEFORCHE. **Vos élus techniciens :** Sylvie MOLLET, Frédéric BUREAU 0685039831, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE 0679875496, Vincent BEAUCLAIR, Tassadit BELHADI 0695195735, Christelle CHAVEGRAND, David LEMONNIER.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES Mail : autrement.solidaires.nordouest@asno.fr